

Du lien politique au lien social : les élites

Introduction

Lucien Faggion



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/2934>

DOI : 10.4000/rives.2934

ISBN : 978-2-8218-0062-5

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 15 février 2009

Pagination : 7-21

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Lucien Faggion, « Du lien politique au lien social : les élites », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 32-33 | 2009, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/2934> ; DOI : 10.4000/rives.2934

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Du lien politique au lien social : les élites

Introduction

Lucien Faggion

- 1 Le terme d'*élites* revêt plusieurs significations qui constituent autant de points de vue et de nuances possibles d'une réalité historique multiple et différenciée¹. Quoique souvent utilisés dans une acception négative, en opposition avec les valeurs contemporaines de démocratie, d'égalité, de méritocratie et de solidarité, les mots *élites* ou *élite* soulignent l'existence d'une inégalité. Étudiées par les historiens depuis les années 1970-1980, les élites, pourtant peu prisées², dont le discours repose sur l'excellence, le talent, le prestige, la notoriété, le pouvoir, la richesse –, sont aussi examinées, depuis plus d'un siècle³, par les sociologues qui tentent de les cerner sur le plan à la fois social et économique, politique et culturel, et de proposer des clefs de lecture en mesure d'éclairer le rôle joué par l'*élite* ou les *élites*. Considéré au singulier, le terme renvoie à l'élite dirigeante ou gouvernementale, influente, intégrée dans les sphères de décisions, préoccupée par les affaires publiques, soucieuse d'intervenir dans la compétition politique⁴. Le pluriel se rapporte aux individus qui tiennent une place prépondérante dans plusieurs espaces d'activité, leur importance s'expliquant par la position acquise et les fonctions assumées. Il s'agit, alors, d'une société diversifiée et d'un régime pluraliste⁵. Les questions « qui dirige » et « qui gouverne » devraient permettre de mieux qualifier l'*élite*, le principal critère retenu étant celui du pouvoir⁶. S'il a été possible de distinguer, au prix de controverses qui perdurent, deux élites, l'une gouvernementale, l'autre non gouvernementale, privilégiant une acception politique de ce groupe d'individus aux dépens des autres élites existantes, il n'en demeure pas moins que l'élite politique, quel que soit le mot finalement employé, détient l'autorité suprême au sein de la Cité. La prééminence et l'excellence censées la caractériser doivent cependant reposer sur le principe de la légitimité⁷. Les rapports de force rendus perceptibles par les systèmes de pouvoir et les pouvoirs des institutions⁸ contribuent à saisir les liens tissés entre les individus et l'État dans la longue durée⁹.

Les élites dans la Cité : la noblesse, l'aristocratie, l'oligarchie

- 2 Quel que soit le mot désignant les groupes dirigeants – patriciat, aristocratie, noblesse, oligarchie¹⁰, gérontocratie, ploutocratie, gouvernants, dominants, classe dirigeante, notabilités –, ceux-ci détiennent une légitimité accordée par la naissance, la compétence, qui leur donnent l'accès à la scène publique (détention de charges municipales, d'État, activité intellectuelle, mécénat).
- 3 L'éthique nobiliaire et les changements sémantiques qu'a connus ce concept, perçu à travers le prisme social et culturel, permettent d'évaluer un système de valeurs propres à ce groupe, dont l'acception classique trouve son origine dans une division idéalisée et théorisée de la société médiévale en trois ordres ou états¹¹. La raison d'être de la noblesse fut celle de composer la classe des *bellatores* (*defensores*) et d'être caractérisée par un style de vie articulé sur la possession de terres, de privilèges et de prérogatives (sociales, politiques, fiscales, judiciaires). Habituellement conféré par la naissance, ce statut repose sur un nombre élevé de critères distinctifs : le défendre et le préserver par un mode de vie adéquat. À partir des années 1970-1980, les chercheurs paraissent avoir redécouvert le second ordre, jadis délaissé au profit d'autres groupes sociaux, considéré sous l'angle du déclin, des privilèges et de la préservation, prétendue victime d'un processus historique irréversible face à l'État moderne –, et traité comme un phénomène historique. Une telle approche a été souvent dirigée vers les relations sociales, politiques et religieuses des noblesses, aux rapports entre le pouvoir central et le pouvoir local, au patronage culturel, au dynamisme économique. L'étude de la noblesse a longtemps souffert d'un discrédit dû à sa présumée inactivité en matière économique et capitaliste face à la montée des groupes bourgeois, au progrès économique, à l'idée de société démocratique et d'industrialisation. Composite, elle témoigne de l'originalité et de la spécificité des lois, des statuts et de la pratique nobiliaire telles que les ont définies les villes, les régions et les États de l'Europe de la première modernité au XVIII^e siècle. La diversité des situations caractérise l'Italie : à une noblesse traditionnelle créée par le service rendu à un souverain, récompensée par des bienfaits en terres, en droits féodaux et en privilèges, s'ajoute une autre élite, distincte, présente dans les espaces citadins, chaque groupe s'illustrant dans des parcours qui appartiennent aux structures institutionnelles et politiques d'une entité étatique propre. Les noblesses sont marquées par une échelle pyramidale, dont les traits varient selon la composition du groupe lui-même. À son extrémité figure un nombre restreint de familles fortunées et puissantes composant l'aristocratie, le « gouvernement des meilleurs » selon la conception d'Aristote. Au XVIII^e siècle, le terme d'aristocratie est utilisé pour qualifier l'élite nobiliaire, dotée de privilèges sociaux et politiques, qui témoignent d'un réel clivage entre les noblesses « moyenne » et « inférieure ». Expression de divisions internes, la hiérarchie à la fois horizontale et verticale qui segmente le second ordre souligne l'existence de différences de *status*, de puissance et de richesse. L'identité nobiliaire est cependant suffisamment forte pour que le groupe se sente solidaire et se renforce dans le cadre des clientèles, du patronage, des liens personnels, des réseaux agissant, de façon verticale, au sein des élites nobles. La relation établie, des hautes sphères de la noblesse à celles médianes ou inférieures, contribue à créer des chaînes de liens où domine la réciprocité (mariage avantageux, octroi de terres, accès à l'armée, dans le gouvernement ou le clergé,

possibilité d'avancements), le patron dispensant la sécurité sociale et les faveurs professionnelles à un autre noble, de statut et de richesse inférieure, lequel lui exprimait sa loyauté et son soutien. De tels liens étaient entretenus avec les noblesses régionales en France.

- 4 Dans la *Politique*, Aristote affirmait également que, à la démocratie, à la tyrannie et à l'aristocratie s'ajoutait l'oligarchie, selon le principe de la cooptation, de l'hérédité et de la fortune. La diversité des situations caractérise ce système de gouvernement en France, des villes où la concentration du pouvoir est entre les mains d'un nombre limité de familles participant aux affaires publiques à celles qui connaissent un régulier renouvellement des membres du corps municipal¹². Pourtant combattus par les statuts citoyens, les liens du sang expliquent les alliances tissées entre les membres influents et riches de la Cité : la cooptation, le rôle prééminent des familles, les liens de parenté, les affinités et les solidarités créées orientent l'issue des scrutins ayant lieu dans les conseils municipaux. Pour les contemporains, l'honneur compte souvent davantage que l'appât du gain, même lorsqu'ils sont appelés, par le processus de l'élection aux postes, à gérer les affaires publiques. L'accès aux responsabilités est dû à la conservation d'une tradition familiale, à la satisfaction de ses ambitions, à la quête de reconnaissance sociale et de réussite pour soi et les siens : une fois au pouvoir, l'individu parvient à entrer dans le monde des offices et, aussi, dans celui des affaires. Jadis associée à la confiscation, à l'accaparement et à l'usurpation du pouvoir, l'oligarchie a été décrite de façon péjorative du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle, mais, encore dans les années 1970-1980, l'idée d'un monde urbain d'Ancien Régime géré par des oligarques assoiffés de pouvoir fut privilégiée. À l'instar de la noblesse et des élites, le mot oligarchie et ses dérivés ont connu une acception négative. Certains historiens préfèrent même aux mots oligarchie et oligarques celui d'élites. Perçu comme un processus évolutif et variable d'une ville à l'autre, le concept d'oligarchie connaît un usage particulier par les historiens : il est en effet question, le plus souvent, de « processus de fermeture », de « logique d'oligarchisation », de « classe sociale (ou politique) » ou de « petit groupe dirigeant ». Aussi les consuls, les jurats, les échevins, les capitouls, les *stettmeisters* sont-ils associés à un groupe politique censé préparer l'émergence d'une classe politique au début de l'époque contemporaine. Les recherches anciennes ont insisté sur l'idée d'une oligarchie urbaine, puissante, riche, détentrice à la fois du pouvoir et des offices importants locaux, alors qu'il s'agit aujourd'hui de cerner la classe politique, les traits oligarchiques (présomés, réels) du recrutement réalisé dans ses rangs, l'existence de dynasties familiales urbaines. Le passage est ainsi effectué de l'oligarchie aux dynasties patrilinéaires et aux alliances matrimoniales qui rendent compte de la présence de dynasties verticales et de réseaux horizontaux, des parents proches appartenant à une lignée grâce à un intermédiaire. L'expression de sentiments et d'attitudes tels que l'indifférence, l'antagonisme, la jalousie, la rancœur au sein des lignages, soulevant des difficultés privées qui rompent la solidarité familiale, ne peut pas être occultée. L'oligarchie se distingue en oligarchie sociale ou familiale, toutes deux fondées sur la compétence, le service du roi et du bien public, attachées à la détention des pouvoirs, quels qu'ils soient. Ce système n'exclut pas, cependant, les hommes nouveaux, mettant peut-être au jour à la fois l'ambiguïté et l'acceptation difficile d'une mobilité sociale possible au sein d'une société jugée exclusive, fermée, dominée par les réseaux familiaux et la prépondérance de quelques patronymes.

- 5 Dans l'Italie moderne, de la fin du XIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle, l'antagonisme entre la féodalité et les patriciats caractérise les anciens États et les îles, et explique le clivage géographique de l'idéologie nobiliaire. Il existe deux modèles : l'un est le modèle féodal et chevaleresque (Montferrat, Ferrare, le Frioul, Sud de la péninsule), l'autre est dominé par la noblesse civique (Italie du nord et du centre). L'ambiguïté de la noblesse italienne est grande, car elle est partagée entre une économie aristocratique et les marchés, et une idéologie propre à chaque État, province, ville¹³. Dès les années 1980, les recherches ont dégagé une approche conjointe des noblesses : la circulation des hommes, en Italie comme en Europe, la richesse (mécénat, patronage), les idées et les valeurs culturelles (académies, bibliothèques, cours) de l'ensemble du monde italien. L'étude de la vie urbaine en Italie méridionale s'est conjuguée à celle des groupes dirigeants et des patriciats existants. La fortune sémantique des noblesses civiques semble soulever l'hypothèse de l'application « passive » du « système patricien » au monde méridional. Ainsi Salerne et Bari, à l'instar de Naples, rendent perceptible l'existence de deux types de noblesse citadine, l'un qui est un groupe de gouvernement (*ceto di governo*), l'autre, profitant des privilèges de la noblesse, qui est écarté du pouvoir local. À Bari, l'aristocratisation et la modification profonde du groupe nobiliaire sont marquées par une ouverture sociale extraordinaire, mais en déclin dès le XVII^e siècle. La fermeture est manifeste par la quête de légitimation que le patriciat ne parvint pas à trouver dans le pouvoir de l'État, mais dans la création de liens de clientèle et de faction avec les familles féodales les plus influentes des Pouilles. Après la révolution de 1647-1648 et la peste de 1656, la noblesse urbaine reconstruit le lien social, autrefois tissé avec la féodalité, et la légitimation politique au sein de la cité. En revanche, à Salerne, la configuration sociale de la noblesse est due à la consolidation de l'État centralisé et absolutiste, et à l'administration locale où trois groupes se distinguent dans la compétition politique citadine : les bureaucrates et la noblesse de robe (*ceto togato*), les petits nobles provinciaux liés au cercle des Sanseverino et les étrangers. Les liens entre Naples et Salerne, ville de province peu éloignée de la capitale, sont forts. Les membres du monde ministériel (nobles, bureaucrates, affairistes) qui ne réussissaient pas à entrer dans les *Seggi* napolitains s'intégraient dans le patriciat et cherchaient à s'insérer, à nouveau, dans la métropole : la noblesse urbaine est ainsi la partie d'une entité hétérogène, une « fraction dominante » et moins une « classe dirigeante ».
- 6 Le système « patricien » s'avère complexe et différencié. Qu'il s'agisse de Gênes ou de Venise, les deux villes connaissent un système fondé sur une égalité de droits et de devoirs de tous les patriciens, en réalité illusoire, car les distinctions sont nombreuses et les hiérarchies reposent sur le pouvoir politique effectif, la richesse et les généalogies familiales. Tenue pour une réalité méridionale et des États pontificaux, la féodalité se retrouve aussi dans le Piémont et le Frioul : le fief servait les intérêts des souverains, tels les ducs de Savoie, désireux de créer une noblesse de service dès le XVI^e siècle. Mais à ce lien promu par l'autorité suprême s'en ajoute un autre déterminant l'histoire des élites et des États : le réseau des fiefs impériaux rend compte d'un pouvoir supranational similaire à celui exercé par la papauté et l'Espagne. À partir du XVI^e siècle, le système féodal, l'attribution de titres, des honneurs et de la richesse figurent comme des pièces du contrôle politique détenu par la couronne espagnole. Cependant, ces univers en principe divergents ne sont pas antithétiques, mais complémentaires, voire identiques. L'acquisition de fiefs révèle l'attrait que ceux-ci exercent sur les patriciens génois fortunés, les noblesses romaine et napolitaine (des *Seggi*), le patriciat florentin. Échanges,

relations entre féodalité et patriciat constituent donc une clef de lecture pour comprendre les élites de l'Italie.

- 7 Le droit est un instrument précieux pour détenir les rênes du pouvoir : l'échange de modèle et d'idées, la publication et la diffusion de textes de nature juridique, la circulation des hommes – d'abord, ceux appartenant au clergé (moines, évêques), puis les hommes de loi, les juges, les professeurs de droit –, ont été à l'origine d'une civilisation commune, malgré les spécificités liées à chaque espace culturel européen¹⁴. Le recours à l'outil juridique destiné à organiser et à garantir la vie politique est indispensable pour les élites, quel que soit leur espace d'activité. La forme juridique donnée aux décisions politiques, institutionnelles et stratégiques¹⁵ est fonctionnelle, opératoire, régulièrement actualisée dans les villes. Praticien de la norme, il stabilise les règles et la technique juridique, assume le rôle de médiateur et d'arbitre entre les hautes sphères du pouvoir et la base de la société, participe à l'exercice des affaires publiques par l'élaboration des lois, la rédaction de *consilia sapientis*, l'intervention dans l'administration de la justice¹⁶. Le droit a pu contribuer à l'affaiblissement de la noblesse entre les XII^e et XV^e siècles, à défaire les alliances existantes, à favoriser le développement des oligarchies citadines par la construction d'une « idéologie de l'intérêt public » : il sert l'identité culturelle de la Cité.
- 8 L'étude des milieux intellectuels contribue aussi à concevoir l'histoire des élites, celle des intellectuels, du point de vue social et des idées, des milieux saisis dans l'espace urbain, où se déploie, en France comme en Italie, la culture¹⁷. Les échanges, les partages d'intérêts, l'activité intellectuelle permettent de tisser des relations sociales de groupes d'intellectuels qui composent sous la protection d'un prince, d'un mécène, sur la base d'une recherche commune, d'une pratique, qu'elle soit scientifique et/ou professionnelle. Réseaux d'échanges et/ou de patronage, formation, composition, organisation, lieux de la sociabilité, évolution des intellectuels dans le monde curial ou dans ses franges, processus d'autoreprésentation ou d'autolégitimation, de professionnalisation, de probable formation du personnel politique de l'État, stabilité, savoirs, rapports entre intellectuels et pouvoirs, reconfiguration de ces mêmes groupes aident à lire un monde d'intellectuels marqués par des intérêts communs, mais par des nécessités et des contextes parfois divergents. Groupe social composite caractérisé par une diversité inévitable, dans sa conflictualité comme dans sa capacité à inclure ou à exclure, les milieux intellectuels se nourrissent d'échanges qui créent le lien social, exprimé dans des espaces de sociabilité spécifiques : les académies – lieu de la parole socialisée –, les collèges, les universités participent de cette collaboration entre savants, mais il y en a d'autres qui jouent aussi un rôle important, favorisant, stimulant et consolidant les relations intellectuelles, tels les salons, les bibliothèques, les cafés, les cabinets de lecture.

Le clientélisme et le lien social

- 9 Pratique courante au Moyen Âge et à l'époque moderne, le clientélisme ne se trouvait pas qualifié de la sorte à l'époque, alors que le mot amitié caractérisait, le plus souvent, un tel usage social. Les relations entre le patron et le client rendent ainsi perceptible l'existence d'une forme d'amitié fondée sur l'inégalité entre les deux sujets : l'un est puissant, l'autre dépendant, l'absence d'égalité paraissant modifier le contenu émotionnel d'une telle relation. Lien durable, censé reposer sur un échange de services, le clientélisme s'apparente souvent aux formes habituelles attribuées à l'amitié, marquée par la stabilité,

voire des sentiments réels, mécanismes interpersonnels participant à la prise de décision, à la distribution du pouvoir et de l'argent. Le clientélisme révèle les liens étroits avec la famille ou un ensemble de familles réunies par des intérêts divers et entretenus dans le temps, car les membres de la parenté et les clients connaissaient des relations similaires avec leur patron. Toutefois, ces liens reposent sur l'altérité, le clientélisme pouvant être marqué par une relation préalable fondée sur la hiérarchie inégalitaire (patron - client) et reposer sur l'affect, l'amitié, évoluant vers des relations de type dyadique, caractérisées par la loi (liens féodaux, héréditaires), par leur caractère éphémères (échange de don contre une grâce), par l'inégalité (alliance politique entre notables) ou par l'obligation (attachement du paysan à son seigneur), par l'absence de la réciprocité, mettant au jour l'existence d'un système d'extorsion ou de favoritisme (rapport de dépendance et de contrainte). Néanmoins, l'amitié peut aussi surgir dans le rapport établi par le système de clientèle.

- 10 L'intervention étatique instaure un autre type de rapport, régulé sur des mécanismes impersonnels (sélection réalisée selon des critères d'ancienneté ou d'examens) : l'État a pu ainsi faire passer des principes particuliers à des principes généraux, même si le clientélisme n'a pas été affaibli par sa construction. Au contraire, il paraît plus comme un facteur qu'une victime de l'État moderne.
- 11 Le lien offre des avantages, variables en fonction du patron, du contexte politique et social, et de la relation elle-même. L'allégeance s'exprime sous forme de rétribution et de protection, alors que le patron reçoit le service et l'obéissance. Les élites étaient assurées d'un office public, de sources de revenus, de protections contre des poursuites judiciaires, la disgrâce, la violence, tandis que les dispensateurs de protection et de faveurs obtenaient de leurs clients des renseignements et une soumission à leur autorité. Il en résulte que le système de clientèle figure comme un convertisseur de ressources, les deux parties intervenant dans leurs propres espaces de pouvoir dans l'intention de recevoir des avantages grâce à la présence de leurs amis. Le convertisseur était ainsi un amplificateur censé mesurer, gérer et maintenir le contrôle de nouvelles ressources, mais les conflits pouvaient également affaiblir le lien existant entre le patron, le client et leurs réseaux. Les élites du pouvoir sont portées à développer le clientélisme, car elles sont caractérisées par une hiérarchie interne et des liens avec des personnes moins puissantes, appartenant à d'autres sphères sociales. Peu nombreuses, celles-ci accordent une grande importance aux relations bilatérales, et les stratégies de groupe ou de classe s'annoncent peu pertinentes. La diversité règne dans un tel système interpersonnel, fondé sur la dépendance (voulue ou subie) et l'unité (formelle, codifiée, affective), mettant à jour l'existence d'un clientélisme élargi ou étroit. Dans le premier cas, il s'agit d'un réseau visible, reconnu, de grande ampleur, reliant les grands seigneurs à de nombreux clients, leurs familles et leurs propres clients, alors que, réduit dans sa dimension, il exprime un rapport exclusif, bilatéral créé entre le patron et le client, qui est isolé, en quête de faveurs spécifiques. Les différences dépendent des liens établis entre le patron et le client, ainsi que des valeurs rattachées à la famille, à l'honneur et aux institutions. La Curie romaine offre l'exemple d'un système de clientèle élargi reposant sur les parentés, dont témoignent les réseaux d'influence puissants et entretenus par les souverains pontifes, et les nombreux cercles de pouvoir qui attirent les futurs cardinaux. Les grands dignitaires de la Curie et des États pontificaux sont des patrons accessibles, dont la fonction témoigne du besoin d'hommes de confiance et d'agents. Le système électif à Rome pouvait rendre la situation instable, renverser la pyramide des clientèles, d'où la nécessité

d'entretenir des réseaux de connaissance, afin de s'assurer une alliance propice à l'avancement de tel ou tel client lors du choix d'un cardinal ou de l'attribution d'un bénéfice prestigieux et très bien rémunéré. Le collège des cardinaux devenait l'espace d'affrontements entre factions opposées, de coalitions de clients probables, à la recherche d'alliances et de manœuvres électorales, les réseaux se modifiant régulièrement, selon les contextes politiques, les possibles soutiens et accords au sein de la Curie, et le décès de prélats annonçant la restructuration des solidarités et des protections fragilisées, mais aussitôt recomposées, afin d'équilibrer les rapports de force, dont le mode de fonctionnement autorisait la pérennité et l'harmonie du système.

- 12 Les relations de clientèles, les liens de parenté, les communautés « nationales », l'appartenance à un ordre religieux et à un parti (français, espagnol), sont à l'origine d'une structure en mesure de réunir les patrons et les clients possibles, et de leur permettre de se retrouver tôt ou tard. Les relations dyadiques composaient ces vastes regroupements, dont l'importance semble se vérifier aux XV^e et XVI^e siècles, puis décline. Le patronage et la participation des clients étaient les instruments efficaces de l'élévation de leurs familles et, en période d'application de règles sévères, étaient une entrave sérieuse à la promotion de la parenté et au fonctionnement des relations de patronage : la méritocratie endiguait et justifiait le système de clientèles. Les oligarchies dominaient l'espace politique républicain. La plupart des magistratures des anciennes cités-États connaissaient une réelle instabilité, car elles étaient amenées à lutter contre l'élite des riches artisans, leurs propres chefs désireux de saisir les rênes du pouvoir et d'ériger un gouvernement monocratique et contre les princes aspirant à étendre leurs territoires par l'annexion de villes. Le clientélisme fonctionnait selon le principe d'une synergie des relations familiales et de voisinage, comme à Florence et à Gênes, moins à Venise : les élites du pouvoir étaient composées de quelques grandes Maisons, dont les membres cherchaient à vivre près de la demeure du chef de famille. Il en était de même pour leurs clients, les hommes de loi, quiconque bénéficiant d'une protection. À cette autorité s'ajoute le fondement garanti par les institutions religieuses locales, dont les confréries, les chapelles familiales autorisaient l'insertion du clan, et le parrainage contribuait à encadrer et à gagner la confiance d'un certain nombre d'individus. La compétition politique caractérise ces élites urbaines, mais celles-ci concluaient également des accords politiques et des alliances matrimoniales reposant sur des réseaux denses de relations bilatérales. L'accès à l'espace des élites dépendait de la richesse, à l'origine d'une mobilité sociale ascendante forte, et du renouvellement des membres dirigeants, de devoirs à rendre aux patrons, de la participation à l'une des factions citadines, les réseaux trouvant appui dans le système électoral (Venise, Gênes, Florence). Le clientélisme servit à encourager les changements institutionnels, mais aussi, paradoxalement, à renforcer et à stabiliser les structures de pouvoir déjà établies, malgré un équilibre initial précaire.
- 13 Dans les monarchies, le prince et le grand seigneur jouent un rôle décisif avec les élites du pouvoir et le système de clientèle. Le patronage princier ne peut être que bénéfique : pourvoyeur d'un nombre élevé d'offices destinés à influencer le cours de la justice, les relations personnelles font partie de sa manière de gouverner. Les traits personnels et familiaux du gouvernement étaient moins régulés qu'au sein de l'Église ou dans les Républiques. Les capacités variables des princes à créer et à conserver un pouvoir politique par l'emploi du patronage expliquent l'alternance de périodes de stabilité et de crise au sein de la monarchie, mais les seules relations personnelles établies entre le roi et ses clients n'expliquent pas tout. Une période de régence ou de choix politiques mal

pensés peut aussi soulever mécontentements et oppositions de type politique. Le rôle dévolu au grand seigneur associe deux fonctions liées au pouvoir, le contrôle sur la terre (droit féodal ou allodial) et la détention d'une charge (cour, office), qui se confondent et sont à l'origine de deux types de relations entre le patron et le client, les relations courtisanes et les relations provinciales. Conseillers du prince, parfois à la tête d'institutions restreintes au service du souverain, les courtisans détiennent des titres liés à leurs charges. Fondée sur leur capacité à se faire entendre et à accéder auprès du prince lui-même, leur autorité explique qu'ils figurent comme des agents de médiation entre le souverain et les clients, redistribuant les faveurs du patronage princier de façon parcimonieuse, mais avec la certitude d'exercer une influence réelle. Les offices importants de la monarchie aux mains des grands seigneurs permettent de créer des réseaux à leur service. Patron des élites locales, ce personnage gagne en autorité lorsqu'il peut détenir celle conférée par la terre, la charge et la place à la cour. Le plus important est que la chaîne de loyauté entre le souverain, le grand seigneur, ses propres clients, ne se brise pas, faute de quoi les crises qui surgissent appellent une redéfinition du lien.

- 14 Le pouvoir ne peut occulter l'espace et le temps, deux composantes essentielles à son efficacité. Le cadre spatial détermine le maintien ou l'affaiblissement des fidélités, et rend compte du rapport entre la cour et le pays, le pouvoir central et le pouvoir « périphérique ». Les élites locales sont sollicitées par le patron pour maintenir son pouvoir, et la proximité au prince rend aussi facile les liens de clientèle : une relation de patronage perceptible dans les cours d'Italie tout comme à celle des rois de France, des Valois aux Bourbon. Le facteur temporel intervient également dans la promotion des clients, ainsi que dans les conflits opposant des personnages établis, influents, imbus de leur autorité, et les hommes nouveaux en quête de reconnaissance sociale et politique. Le système repose sur des rivalités constantes mises en lumière par Norbert Elias, le clientélisme générant des serviteurs dévoués – ou contraints de l'être, s'ils étaient des hommes nouveaux. L'élargissement du pouvoir, la légitimité politique, le contrôle de la violence forment les champs d'action et d'intérêts personnels du souverain, filtrés par les relations de patronage. Le développement de l'État, la modernisation des techniques de patronage changent l'état des réseaux de clientèles, permettent la formation d'un réseau autour du monarque et l'affaiblissement, voire la marginalisation, des autres réseaux. Ainsi unifiées, les élites sont appelées à établir un seul réseau équilibré, quoique l'harmonie recherchée puisse être troublée par de fortes dissensions dont le souverain figure comme le régulateur. Les incertitudes liées au temps et à la distance sont en mesure de créer des configurations sociales et politiques propices à l'établissement de nouvelles institutions, à l'admission d'hommes nouveaux, à des changements dans les cercles de pouvoir. Le clientélisme, quels que soient sa configuration et ses traits propres, fonctionne selon des forces centripètes, que l'État cherche à contrôler, et centrifuges : d'abord, l'individu le plus puissant est (et demeure) le patron le plus sollicité ; puis, les relations individuelles sont difficiles à gérer dans le cadre de réseaux élargis. Le clientélisme est ainsi protéiforme, conçu par le système politique et le contexte social de l'État, d'où la difficulté d'envisager une définition unique de ce type de relations modifiables, ouvertes, sujettes régulièrement à une recomposition sociale.

Les familles, les individus, les objets

- 15 Les recherches conduites ces dernières années sur le rôle de la parenté et le système familial, appréhendés comme moteur d'organisation du groupe et modèle de comportement social à reproduire, notamment fondés sur la primogéniture, le fidéicommiss ou le statut de célibataire des cadets, ont donné un nouvel éclairage aux groupes composant les élites, que celles-ci dominent les villes, entrent au service de l'État, interviennent en tant qu'agents médiateurs auprès des populations, occupent les postes du haut clergé ou s'illustrent dans le mécénat et le collectionnisme, cernées comme un groupe composite fortement stratifié, dépendant d'une série d'interactions entre les stratégies individuelles et celles des familles réalisées dans des milieux multiples, de l'espace local à celui du pouvoir central, voire à un cadre étatique et supranational. À la sensibilité aux réalités familiales complexes s'ajoute celle, relativement récente, orientée vers les histoires de familles et d'individus, conjuguant l'étude des comportements à la fois privés et publics, les conditionnements dus à la famille et les réponses que l'individu donne à ces contraintes plus ou moins fortes. L'intérêt est prêté à la famille aristocratique, l'autorité patriarcale et patrilinéaire qui est reconsidérée, et dont les rapports s'annoncent asymétriques, sources de différends parfois violents, mettant au jour le rôle de personnes qui n'avaient jamais été retenues prééminentes à l'intérieur du groupe. Parcours individuel, logique familiale, dissensions intra- et interfamiliales rendent manifeste une réalité nuancée, en contraste, peu figée, variable, souvent déterminée par les rapports entretenus avec les élites, les lignages aristocratiques et l'État¹⁸, aux contours peut-être peu précis, mais en mesure de traduire l'existence de solidarités affectives, parfois discrètement exprimées, de nombreuses relations horizontales et dyadiques qui brisent la dynamique verticale des lignages aristocratiques. Ainsi, le rôle de la femme acquiert une dimension que les élites ne semblaient pas lui reconnaître : les tensions, les litiges judiciaires, les réseaux, l'amitié lui confèrent un espace particulier, probablement privilégié, d'une ampleur insoupçonnée, aux ramifications multiples, dont rend compte le jeu des échanges sociaux entre les hommes et les femmes. La parenté matrilineaire, au sein de la noblesse et des autres groupes de la société, joue un rôle fondamental dans le tissu familial et social, encore sous-estimé par les historiens. Dans le cas des oligarchies urbaines en France, une famille en voie d'extinction peut néanmoins se perpétuer grâce aux gendres, ce qui accorde à la descendance féminine un rôle jusque-là négligé¹⁹. Appréhendés par les sociologues, les anthropologues, les psychologues, les philosophes, enfin par des historiens tels François-Joseph Ruggiu²⁰, l'individu, l'identité, voire désormais la pluralité d'identité²¹, ouvrant ainsi les possibles des figures plurielles, font partie, ces dernières années, du champ historique et témoigne d'un renouveau de l'histoire sociale. Dès 1990, le mot a intégré, au-delà de sa dimension collective, celle individuelle qui souligne à la fois les stratégies et les choix personnels, à l'origine d'une histoire de la société et des entités sociales qui privilégient les individus. Associer, dès lors, identité singulière et groupes dans lesquels une personne s'intègre permet de prendre en compte les nombreux contextes différenciés qui redéfinissent l'individu et les appartenances collectives.
- 16 La découverte que la consommation établit des hiérarchies sociales et de genres tout comme l'étude de la culture matérielle, au détriment de la notion de « consommation » jugée obsolète, les rapports entre les individus et les objets – accessoires rituels dont le

but est de donner du sens –, permettent de cerner la société sous un angle différent qui ne peut pas, cependant, ignorer l'histoire de l'offre et de la demande, des circuits commerciaux, des marchés, des contextes sociaux. Les objets expriment la pérennité, à la fois le lien social recherché et les hiérarchies habituelles remises en question par l'émergence des biens, la fonction et la place prises dans l'environnement quotidien de l'individu, le point central étant l'identité individuelle et celle des groupes sociaux : le bien passe ainsi du statut de marchandise à celui d'objet individualisé, est à nouveau traité comme un simple objet, peut quitter l'espace de l'échange pour celui de l'inaliénable. Les groupes sociaux composant l'espace urbain, en l'occurrence celui de Rome au XVII^e siècle étudié par Renata Ago²², trouvent dans la matérialité des objets la possibilité de concevoir des signes de leur propre identité et de leur rang au sein de la société : ils donnent ainsi une signification à des choses et leur transmettent un caractère identitaire propre. Selon R. Ago, l'accumulation de biens – marque concrète de l'idée de soi – ne s'inscrit pas dans une optique d'imitation des grandes familles de l'aristocratie romaine, fascinées par les arts et caractérisées par le mécénat. Aussi bien les riches que les pauvres n'adoptent pas le même type de rapport avec les objets, et personne ne rend compte des mêmes attitudes. Au lieu d'une quelconque rivalité ou émulation, il s'agit en réalité du goût des choses qui se trouve exprimé par la société romaine au XVII^e siècle, notamment par les membres du groupe citoyen médian, tel que les avocats, les marchands et les artisans. Mais l'attention est également prêtée à l'identité différenciée du genre, instrument d'analyse sans doute unique pour dégager les segmentations sociales et leurs articulations par le biais des objets possédés, acquis, reçus, donnés, révélateurs de comportements divers²³. Les femmes, du coup, sont considérées sous l'angle de la thésaurisation et de la conservation des biens, et suivent, à l'instar des hommes, un style de vie qui donne un autre saisissant éclairage à la distinction sociale.

- 17 La notion de l'individu, du groupe, de l'identité, de genre, de la parenté charnelle et spirituelle, d'intellectuel, permet d'élargir et de modifier considérablement les approches et les interrogations sur les élites, considérées dans la longue durée avec les autres composantes de la société et l'État, actives dans la culture, le mécénat, l'économie, la religion et la justice. L'apport de la biographie, genre pourtant décrié jusque dans le dernier tiers du XX^e siècle, et de la prosopographie, qui a connu cependant une période faste en Europe dans les années 1990, doit contribuer à approfondir la perception d'un groupe dont la mobilité, les facteurs de déclassement, d'inclusion et d'exclusion, la légitimité à la fois politique et sociale, les ambitions, les idéaux et les « idéologies », varient selon les temps et les lieux, et se modifient au sein même de leur propre espace d'origine. Qu'il s'agisse des gouvernants en tant que tels, des familles riches et de leur volonté de s'inscrire dans l'histoire d'une ville et d'un État, des milieux intellectuels, tous sont incités à s'exprimer, parfois de façon perceptible, dans des systèmes de vie et de pensée qui ne sont jamais figés : le lien social constitue ainsi la clef de lecture indispensable à la compréhension des élites.

NOTES

1. Cf. Jacques COENEN-HUTHER, *Sociologie des élites*, Paris, A. Colin, 2004.
2. Voir Jacques Coenen-Huther qui cite Alain Minc, J. COENEN-HUTHER, *op. cit.*, p. 3.
3. Vilfredo Pareto est sans doute le premier à avoir été sensible à la différence pouvant résulter de l'emploi du mot *élite*, au singulier ou au pluriel. V. PARETO, *Les Systèmes socialistes*, Paris, Giard et Brière, 1902-1903, 2 vol. ; Id., *Traité de sociologie générale, Œuvres complètes*, éd. G. Busino, t. XII, Genève, Droz, 1968 [1^{ère} éd. it., 1916].
4. J. COENEN-HUTHER, *op. cit.*, p. 5-6. L'auteur évoque à la fois Giovanni Busino et Harold Lasswell, qui écrivit en 1965 : « Si l'influence est également partagée, chaque participant à une situation appartient à l'élite ».
5. *Ibid.*, p. 6.
6. R. PUTNAM, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1976, que cite J. Coenen-Huther, *op. cit.*, p. 7.
7. Ezra N. SULEIMAN, *Les Élites en France. Grands corps et grandes écoles*, Paris, Le Seuil, 1979 [1^{ère} éd. américaine, 1978] ; *Ibid.*, p. 45. Cf. également Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. Minuit, 1979 ; Pierre BOURDIEU, Jean-Claude PASSERON, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éd. Minuit, 1964. Sur la légitimité du pouvoir : Antonio PADOA-SCHIOPPA (dir.), *Justice et législation*, Paris, PUF, 2000 ; Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996 ; Alfredo VIGGIANO, *Governanti e governati. Legittimità del potere ed esercizio dell'autorità sovrana nello Stato veneto della prima età moderna*, Trévise, Benetton-Canova, 1993 ; Claudio POVOLO, *L'intrigo dell'Onore. Poteri e istituzioni nella Repubblica di Venezia tra Cinque e Seicento*, Vérone, Cierre, 1997. En outre, Paul AUBERT, Gérard CHASTAGNARET, Olivier RAVEUX (dir.), *Construire des mondes : élites et espaces en Méditerranée, XVI^e-XX^e siècle*, Aix-en-Provence, PUP, 2005, ainsi que « Vivre noblement en Provence de Louis XIV à la Grande guerre », *Provence historique*, t. LVIII (2008). Pour l'espace italien : Claudio DONATI, *L'idea di nobiltà in Italia, secoli XIV-XVIII*, Rome-Bari, Laterza, 1988 ; Anna BELLAVITIS, *Identité, mariage, mobilité sociale. Citoyennes et citoyens à Venise au XVI^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2001 ; Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, PUR, 2004 ; Caroline CALLARD, *Le Prince et la République. Histoire, pouvoir et société dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2007 ; Lucien FAGGION, *Les Seigneurs du droit dans la République de Venise. Collège des Juges et société à Vicence à l'époque moderne (env. 1530-1730)*, Genève, Slatkine, 1998 ; Paola LANARO SARTORI, *Un'oligarchia urbana nel Cinquecento veneto. Istituzioni, economia, società*, Turin, G. Giappichelli, 1992 ; Dorit RAINES, *L'invention du mythe aristocratique. L'image de soi du patriciat vénitien au temps de la Sérénissime*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2006, 2 vol. ; Maria A. VISCEGLIA (dir.), *Signori, patrizi, cavalieri in Italia centro-meridionale nell'età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1992 ; Id., *Identità sociali. La nobiltà napoletana nella prima età moderna*, Milan, Unicopli, 1998. Pour la France, Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUPS, 1994 ; Id., *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2001 ; Id., *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002 ; Olivia CARPI, *Une République imaginaire. Amiens pendant les*

troubles de religion (1559-1597), Paris, Belin, 2005; Michel CASSAN (éd.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, Limoges, PULIM, 1998; Id. (dir.), *Offices et officiers « moyens » en France à l'époque moderne. Profession, culture*, Limoges, PULIM, 2004; Laurent COSTE, *Les Lys et le chaperon. Les oligarchies municipales en France de la Renaissance à la Révolution (milieu XVI^e siècle-1789)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2007; Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000; Yann LIGNEREUX, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003; Vincent MEYZIE, *Les illusions perdues de la magistrature seconde. Les officiers « moyens » de justice en Limousin et en Périgord (vers 1665-vers 1810)*, Limoges, PULIM, 2006; F.-J. RUGGIU, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007. Sur les intellectuels, Jean BOUTIER, Brigitte MARIN, Antonella ROMANO (dir.), *Naples, Rome, Florence. Une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2005; Jean-François SIRINELLI, *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, 1986; Michel LEYMARE, Jean-François SIRINELLI (dir.), *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, PUF, 2003; Françoise WAQUET, *Les enfants de Socrate. Filiation intellectuelle et transmission du savoir, XVII^e-XXI^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2008.

8. L'expression est due à Claudio POVOLO (dir.), « Sistemi di potere e poteri delle istituzioni, teorie e pratiche dello Stato nell'Europa mediterranea con speciale riferimento all'area adriatica in età moderna », *Acta Histriae*, VII (1999).

9. Cf. Robert DESCIMON, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », Wolfgang REINHARD (dir.), *op. cit.*, p. 133-162.

10. Bernard CHEVALIER, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1982; Laurent COSTE, *op. cit.*, *passim*.

11. Cf. Albert RABIL (éd.), *Knowledge, Goodness, and Power: The Debate over Nobility among Quattrocento Italian Humanists*, Binghamton-New York, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1991. Voir, *infra*, la contribution de Guido Castelnuovo.

12. Laurent COSTE, *op. cit.*, *passim*.

13. Claudio DONATI, *op. cit.*, *passim*; Maria A. VISCEGLIA (dir.), *op. cit.*, *passim*.

14. Antonio PADOA-SCHIOPPA, « Conclusions : modèles, instruments, principes », Antonio PADOA-SCHIOPPA (dir.), *Justice et législation*, Paris, PUF, 2000, p. 395-434.

15. Mario SBRICCOLI, « Législation, justice et pouvoir politique dans les villes italiennes du XIII^e au XV^e siècle », Antonio PADOA-SCHIOPPA (dir.), *op. cit.*, p. 59-80.

16. Italo BIROCCI, Antonello MATTONE (dir.), *Il diritto patrio tra diritto comune e codificazione (secoli XVI-XIX)*, Rome, Viella, 2006; Elena BRAMBILLA, *Genealogie del sapere. Università, professioni giuridiche e nobiltà togata in Italia (XIII-XVII secolo)*, Milan, Unicopli, 2005; Lucien FAGGION, *op. cit.*; Maurizio FIORAVANTI (dir.), *Lo Stato moderno in Europa. Istituzioni e diritto*, Rome-Bari, Laterza, 2005; Mario SBRICCOLI, *L'interpretazione dello Statuto. Contributo allo studio della funzione dei giuristi nell'età comunale*, Milan, Giuffrè, 1969; Claudio POVOLO, *L'intrigo dell'Onore*, *op. cit.*, *passim*; Id., « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica di Venezia, secoli XVI - XVII », Gaetano COZZI (dir.), *Stato, società e giustizia nella Repubblica veneta (sec. XV-XVIII)*, Rome, Jouvène, 1980, p. 155-258; Id., (dir.) *Processo e difesa penale in età moderna. Venezia e il suo stato territoriale*, Bologne, Il Mulino, 2007.

17. Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, EHESS-Mouton, 1978, 2 vol.; Id., *Les républicains des Lettres : gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988; Jean BOUTIER, Brigitte MARIN,

Antonella ROMANO (dir.), *op. cit.*, *passim* ; Jean BOUTIER, « De l'Académie royale de Lunéville à l'Accademia dei Nobili de Florence. Milieux intellectuels et transferts culturels au début de la Régence », Alessandra CONTINI, Maria Grazia PARRI (dir.), *Il Granducato di Toscana e i Lorena nel secolo XVIII*, Florence, Olschki, 1999, p. 327-353 ; Françoise WAQUET, *op. cit.*, *passim*.

18. Claudio POVOLO, *L'intrigo dell'Onore*, *op. cit.*, *passim* ; Lucien FAGGION, « Dissensi in una famiglia dell'aristocrazia vicentina : i Trissino nella seconda metà del' 500 », *Acta Histriae*, 10 (2002), p. 285-304.

19. Laurent COSTE, *op. cit.*, *passim* ; Marion TREVISI, *Au cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008.

20. François-Joseph RUGGIU, « Les notions d'identité, d'individu, de *self* et leur utilisation en histoire sociale », Marc BELISSA et alii, *Identités, appartenances, revendications identitaires (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, Nolin, 2005, p. 395-406 ; Id., *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007 ; mais aussi Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, PUPS, 2005 ; Michel CASSAN, Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé : objets matériels, objets édités*, Limoges, PULIM, 2008 ; Sylvie MOUYSSSET, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2007. Cf. Jonathan SAWDAY, « Self and Selfhood in the Seventeenth Century », Roy PORTER (dir.), *Rewriting the Self. Histories from the Renaissance to the Present*, Londres-New York, Routledge, 1997 ; Ronald F. E. WEISSMAN, « The Importance of Being Ambiguous : Social Relations, Individualism, and Identity in Renaissance Florence », Susan ZIMMERMAN, Ronald F. E. WEISSMAN, *Urban Life in the Renaissance*, Newark, University of Delaware Press, 1989, p. 269-279.

21. Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Hachette, 2001.

22. Renata AGO, *Il gusto delle cose. Una storia degli oggetti nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 2006. À cette étude doivent être ajoutées celles conduites par Daniel ROCHE, *Une histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e - XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1997, et par Osvaldo RAGGIO, *Storia di una passione : cultura aristocratica e collezionismo alla fine dell'ancien régime*, Venise, Marsilio, 2000. Voir également « Consumi culturali nell'Italia moderna », *Quaderni storici*, 115 (2004).

23. Renata AGO, *op. cit.*, *passim*.

INDEX

Mots-clés : histoire, élites, social, politique

Index géographique : Europe

Index chronologique : Époque moderne, Époque contemporaine

AUTEUR

LUCIEN FAGGION

Lucien Faggion est maître de conférences en histoire moderne à l'Université de Provence, membre du laboratoire TELEMME (MMSH), co-responsable du programme « Figures et expressions de la régulation. Échelles, dynamiques et pratiques ». Il consacre ses recherches à la République de Venise au XVI^e siècle (histoire rurale et urbaine, société, justice civile et pénale, institutions, biographie) et est l'auteur de : *Les Seigneurs du droit dans la République de Venise. Collège des Juges et société à Vicence à l'époque moderne (1530 env.-1730)*, Genève, Slatkine, 1998, ainsi que le co-directeur, avec L. Verdon, de *Quête de soi, quête de vérité du Moyen Âge à l'époque moderne*, Aix-en-Provence, PUP, 2007, et, avec A. Mailloux et L. Verdon, de l'ouvrage intitulé *Le notaire, entre métier et espace public en Europe (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Aix-en-Provence, PUP, 2008.